

MICHEL BARCELO

L'AVENIR MENACÉ DU VILLAGE SHAUGHNESSY

MÉMOIRE SUR LE PROJET
DE
COMPLEXE RÉSIDENTIEL
DU
BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

MONTRÉAL, MARS 2008

Le fait que le projet se situe dans une zone qualifiée, par le *Sommaire décisionnel*, d'*excentrique* au Village Shaughnessy déterminerait que la Ville puisse y reconnaître, entre autres, les « *déficiences de l'emplacement* » comme caractéristiques fondamentales de sa morphologie urbaine. Cette excentricité et ces déficiences justifieraient le projet du 1800 boulevard René-Lévesque. De même, l'effet combiné de l'élargissement de l'ex-boulevard Dorchester et du percement de l'autoroute Ville-Marie justifierait « *la reconstruction intégrale du tissu urbain résiduel situé entre le boulevard et la falaise Saint-Jacques* ». À partir de cette vision, qui se prétend morphologique plutôt que patrimoniale, l'immeuble conventuel ne serait plus, dans sa totalité, qu'un résidu d'expropriation, et on devrait peut-être reconnaître que sa conservation partielle est une sorte de dérogation généreuse à la modernité, conçue pour satisfaire les amants du patrimoine, sans vraiment reconnaître de statut patrimonial au couvent.

Pour ma part, je ne lis pas du tout la morphologie urbaine de ce secteur de cette façon. Un bâtiment qui domine une falaise à la limite d'un *village* contribue à sa définition par le fait même et ne peut donc être qualifié d'« *excentrique* » puisque son effet contribue indubitablement à la définition formelle du village lui-même. La falaise elle-même est encore dominée par un ensemble d'immeubles voisins (comme l'ensemble des Pères Franciscains) vers l'Ouest qui complètent encore cette définition morphologique du *village* au Sud, en dépit des malheureuses percées du boulevard et de l'autoroute.

De même, un immeuble conventuel doté d'un axe de symétrie bien défini et bien perceptible ne devrait pas être sujet à une demi définition et à une demi démolition, telle que proposée par le promoteur. La construction de cet immeuble en plusieurs étapes ne peut pas être pour autant le prétexte à la destruction de sa symétrie sans aucun respect pour la composition d'ensemble, même s'il peut être acceptable de corriger quelques ajouts médiocres. Ce qu'on nous propose, la démolition partielle proposée, en invoquant les quelques brèves années qui séparent la construction de l'aile Est de la construction de l'aile Ouest, ailes qui ont cohabité et défini l'ensemble conventuel pendant près d'un siècle, est quasiment l'équivalent d'une démolition totale puisqu'elle fait disparaître la vision d'ensemble avec laquelle le bâtiment a été conçu, et avec lequel il a été perçu tout au long de son existence comme bâtiment et comme élément fort de la définition même du village Shaughnessy. .

Le projet ne peut avoir les qualités de ses défauts. Il nous propose une morphologie urbaine tout à fait opposée à celle de son contexte, tout en affirmant compléter vers l'Ouest, au nom d'une analyse déficiente de morphologie urbaine, le caractère plutôt insipide des îlots à l'Est, qui n'est rien d'autre que la fâcheuse conséquence de l'erreur magistrale qu'a été l'élargissement du boulevard à travers un *village* cohérent et bien défini, de la rue Guy à l'avenue Atwater.

Que proposer, si on accepte ces remarques comme valables ? L'analyse de la morphologie urbaine nous enseigne que, depuis toujours, l'ensemble conventuel a, en quelque sorte, tourné le dos au boulevard et faisait plutôt partie d'un ensemble de bâtiments qui l'entouraient et le masquaient. Il fallait emprunter la rue Des Seigneurs pour le saisir. Il me semble donc que l'on peut admettre un bâtiment imposant sur le boulevard René-Lévesque, plus imposant même que celui proposé, si on peut démontrer que cela est essentiel à la rentabilité du projet et compatible avec la volumétrie du boulevard. D'ailleurs, les études d'ensoleillement déjà présentées ne permettraient pas d'identifier d'effets négatifs plus significatifs même pour un bâtiment plus haut. Si on conserve l'aile Est du bâtiment conventuel, on en arriverait, sur

Joseph-Manseau, à un bâtiment beaucoup plus modeste (moins profond et moins haut) que celui proposé, relié peut-être au premier. Ni l'éthique professionnelle, ni la durée de cette consultation ne me permettent d'esquisser la configuration que prendraient ces immeubles.

Il faut imaginer qu'à plus ou moins long terme l'autoroute Ville-Marie changera de configuration ou disparaîtra d'une façon ou d'une autre du paysage des Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, et qu'on sera d'autant plus heureux, dans quelques années à peine, de pouvoir se réapproprier complètement le paysage d'une falaise dominée par des ensembles conventuels, le tout définissant mieux, comme c'est le cas depuis la fin du XIX^{ème} siècle, le village Shaughnessy dans sa relation morphologique avec la Petite Bourgogne et les autres villages de la ville basse.

Michel Barcelo, OUQ, ICU

Informations nominatives :

Michel Barcelo, urbaniste OUQ, ICU
Professeur honoraire
Institut d'urbanisme, Université de Montréal
604-1460, avenue Docteur-Penfield
Montréal (QC)
Canada H3G 1B8

Tél : 514-286-8222

alain-michel.barcelo@umontreal.ca